

remarquable, que les seigneurs d'Argental s'affranchirent bientôt de la domination dauphinoise. Ils ne furent subordonnés à Vienne qu'au point de vue spirituel et reculèrent les limites de leur petit État, au delà de celles du Viennois, jusque dans le diocèse du Puy.

C'est avec ce caractère de souverain indépendant que la première charte du cartulaire nous montre le seigneur d'Argental, en 1061. Tandis que pour ce qui regarde la donation des églises de la baronnie qu'il céda toute au prieuré de Saint-Sauveur, il réclame l'intervention de l'évêque de Vienne; à l'égard des possessions féodales, il dispose librement, sans prendre de conseil ni réclamer d'approbation de sa femme et de ses vassaux. Or, on ne rencontre dans ce document la mention d'aucun suzerain, empereur, roi, ni comte, pas même à titre d'information chronologique. Le baron d'Argental siégeant ainsi en conseil avec ses chevaliers, *milites de Argentano*, et autorisant, pour le présent et à perpétuité, la cession de fiefs et alleux dépendant de son domaine, apparaît libre, indépendant et souverain.

Ce fait est une des notions les plus importantes que fournit le cartulaire. Il ouvre un champ nouveau aux investigations des érudits. Plus loin, quand d'autres documents du cartulaire nous montrent, vers la fin du treizième siècle, le Dauphin de Viennois intervenant comme suzerain, et étendant peu à peu sa domination sur la baronnie, ce changement indique une évolution dont les causes inconnues éveillent le critique. Ce nouveau problème se joint à celui qui rend si difficile pour les historiens l'explication des causes auxquelles on peut attribuer l'avancement de la baronnie d'Argental. Cette question, malgré son importance capitale, n'est pas la seule qui sollicite l'attention à la lecture du cartulaire. Ce recueil permet de rectifier de nombreuses erreurs; il met un terme aux doutes que l'on a émis sur la transmission de la baronnie d'Argental à la seconde branche de ces seigneurs; il écarte le système qui l'attribuait à une investiture accordée à ce que l'on prétendait par le Dauphin de Viennois; il démontre la méprise d'un savant écrivain qui récemment a cru pouvoir, dans un ordre d'idées analogues, donner pour père à Aimoin Payen, chef de cette seconde branche, un gentilhomme nommé Guigue, cité avec un certain Alleman Payen dans l'acte de cession de la ville de Vienne au profit